

Cent soixante-huitième session du Conseil

Point 6: Résultats du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires

1. Le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires a été convoqué par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU) les 23 et 24 septembre 2021. Tenu en ligne, le Sommet a offert un espace de concertation qui a permis d'obtenir des engagements de la part des chefs d'État et de gouvernement et d'autres dirigeants. Il a également marqué une étape importante après un processus de 18 mois qui visait à rassembler des acteurs locaux, nationaux, régionaux et mondiaux dans le cadre d'un dialogue inclusif sur les systèmes alimentaires et la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030.
2. Dans sa Déclaration d'action, le Secrétaire général a promis un avenir meilleur grâce aux systèmes alimentaires et a indiqué cinq grands domaines d'action qui permettront de progresser dans la concrétisation des ODD. Définis sur la base des travaux du Groupe scientifique indépendant du Sommet, des pistes d'action, des leviers de changement et des dialogues du Sommet, les cinq domaines s'énoncent comme suit: 1) Nourrir toutes les populations; 2) Promouvoir les solutions fondées sur la nature; 3) Favoriser les moyens de subsistance équitables, le travail décent et l'autonomisation des communautés; 4) Renforcer la résilience face aux vulnérabilités, aux chocs et aux stress; 5) Contribuer aux moyens de mise en œuvre. La Déclaration d'action donne également une description de l'approche à adopter pour donner suite au Sommet.
3. Le Sommet a bénéficié des orientations d'un comité consultatif tout au long du processus, et les Membres et plusieurs groupes de parties prenantes autonomes ont apporté un soutien important, ce qui a permis d'obtenir un certain nombre de résultats. Le Sommet a également débouché sur un mécanisme de suivi à l'échelle du système des Nations Unies, lequel est dirigé par les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome (OSR), en étroite collaboration avec le Secrétariat du Sommet et le Cabinet de la Vice-Secrétaire générale.
4. La FAO, conjointement avec les autres OSR et d'autres institutions des Nations Unies, est chargée de prendre la tête des efforts déployés pour donner suite au Sommet et de veiller à ce que les actions ambitieuses et urgentes qui sont prévues soient menées à bien. La FAO accueillera un pôle de coordination, dont la structure sera rationalisée puisqu'elle s'appuiera directement sur des équipes et des capacités qui existent déjà dans le système des Nations Unies et peut-être également sur des partenariats clés au sein de l'écosystème plus large des organismes d'aide.
5. Le Cabinet de la Vice-Secrétaire générale, le Secrétariat et les OSR assurent une transition en douceur des capacités, des structures et des connaissances vers le pôle de coordination. La mise en place du pôle devrait commencer début 2022, et de nouveaux mécanismes organisationnels seront déployés de manière progressive.
6. L'un des rôles principaux du pôle consistera à coordonner et à faciliter le soutien technique et l'appui en matière de politique que les organismes des Nations Unies et d'autres institutions prêteront aux pays pour les aider à poursuivre l'élaboration et la mise en œuvre de leurs voies de transformation nationales. Il s'agira notamment de créer des liens entre les initiatives multipartites qui ont pris forme lors du Sommet et la mise en œuvre des voies de transformation nationales.
7. Le pôle s'appuiera sur les bureaux décentralisés et les bureaux de pays et travaillera en concertation avec les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies, afin de favoriser une approche coordonnée au niveau des pays. Par ailleurs, il organisera des réunions biennales pour tenir les Membres informés des progrès accomplis.